



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – PROCHAINE REUNION
2. BUREAU du 23 AOÛT 2021
3. INFORMATIONS – ADAPTATION TEMPORAIRE DE L'ARTICLE 83
4. STATUT ARBITRAGE – MUTES SUPPLEMENTAIRES
5. INFORMATIONS – COUPE DE FRANCE
6. INFORMATIONS – COVID
7. COMMISSION des JEUNES – POINT des ENGAGEMENTS
8. COUPES JEUNES – POINT des ENGAGEMENTS
9. FOOTBALL ANIMATION – DESIDERATAS
10. INFORMATIONS – ENGAGEMENTS
11. INFORMATIONS – UTILISATION FMI
12. INFORMATIONS – INACTIVITE
13. TERRAINS et INSTALLATIONS
14. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

→ Le VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 (de 18 heures à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 5 SEPTEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



BUREAU



Réunion du A	23 août 2021 LIEVIN dans le respect des mesures sanitaires
Présidente	Mme Evelyne BAUDUIN
Présents	MM. Jean DENEUVILLE – Serge HERMAN – Richard RATAJCZAK – Daniel SION – Gérard DEBONNE – Denis LAMORILLE
Excusés	M. Bernard DEJARDIN

PROPOSITIONS DU BUREAU

Application article 83 des Règlements Généraux :

Clubs de D1 et D2 : maintien des dispositions prévues soit obligation d'engager et de terminer la saison avec 2 équipes seniors et 2 équipes jeunes ou féminines.

Clubs de D3 à D6 : Obligation de 3 équipes soit 1 seniors et 2 jeunes ou féminines, ou 2 seniors et 1 jeunes ou féminines.

Clubs de D7 : Obligation de 2 équipes pour pouvoir accéder à la D6.

Les autres dispositions de cet article sont inchangées.

Application de l'annexe 8, article 5 des Règlements Généraux :

Le Comex ayant décidé que les forfaits dus à la Covid ne seraient pas comptabilisés, les dispositions de cet article seront appliquées : soit 3 forfaits en seniors et vétérans et 4 forfaits en jeunes et féminines placent l'équipe en position de forfait général.

Coca Cola Futsal :

Le bureau donne son accord pour l'organisation d'une finale départementale entre **AVION FUTSAL** et **OYE PLAGE**.

Il s'oppose à l'organisation d'un plateau à 4 équipes.

Challenge U19 :

A ce jour il subsiste 4 équipes engagées en Artois, de ce fait le challenge qui était proposé est supprimé. Les équipes restantes seront contactées pour une éventuelle compétition avec la **COTE D'OPALE**.

U13 :

Pour la saison 2021 – 2022, l'utilisation de la FMI sera obligatoire pour toutes les rencontres, phases 1 et 2 du challenge et toutes les coupes avec matches à élimination directe.

POSITION DU DISTRICT VIS-A-VIS DE CERTAINES DECISIONS OU PROPOSITIONS REGIONALES

Futsal :

Le bureau constate avec étonnement que les groupes de R1 et R2 ont été composés et mis en ligne sans que son responsable n'ait été consulté.

Championnat U14 :

Le bureau ne saurait cautionner certaines prises de position, par les représentants de certains districts sur la représentation artésienne dans ce championnat.

Informations :

✓ La commission régionale de discipline tiendra dorénavant ses séances le samedi matin à **VILLENEUVE D'ASCQ**, une partie de ses membres participant en vision conférence depuis **AMIENS**. Ces dispositions nécessiteront une adaptation au niveau de la commission de district.

✓ Au **25 Août**, le district compte 17 591 licenciés, soit une baisse des licenciés d'environ 10% par rapport à la saison précédente, à la même date.

Au niveau des engagements, une baisse est constatée chez les vétérans à 11, alors que la stabilité s'affiche en vétérans à 7.

Pour les Seniors ; 321 équipes sont engagées (+6).

Chez les jeunes, une baisse en U18 (-19) est compensée en U17 (+16). Par contre, en U15, les effets de la crise sanitaire et les hésitations des parents dans l'attente des mesures qui seront prises au niveau scolaire affectent cette catégorie : -15 équipes.

✓ Le week-end des bénévoles (dirigeants comptant au maximum 5 années de licence) pour le district aura lieu les **6 et 7 novembre**.

Les personnes prévues lors de la saison 2020/2021 seront contactées en priorité.

✓ L'opération « retour au foot » aura lieu sur le territoire de la Ligue le **samedi 11 septembre**. Les clubs peuvent s'engager auprès de la Ligue.

✓ Les dispositions de l'article 100 des Règlements Généraux, concernant les terrains homologués, ont été étudiées pour les clubs de D1 à D4. Les désignations sont conformes sachant que l'**USO LENS** évoluera sur le terrain **synthétique Leclerc**, que **BOUVIGNY (b)** qui vient d'accéder en D4 devra jouer sur le terrain Mayeur 2. La Commission des terrains doit statuer sur la demande de l'**AAE AIX** d'évoluer au stade Florent - classé 7 (foot à 11).

✓ Trois tablettes seront prêtées à la commission des arbitres pour permettre la vérification des pass sanitaires lors des séminaires de rentrée et des formations.

✓ Les participants aux réunions de secteur du football d'animation devront posséder le pass sanitaire. Il en est de même pour toute personne convoquée au District par une commission.

✓ Les courriers de l'**O. LIEVIN** et de l'**US CROISILLES** sont lus et commentés. Concernant le second club cité les dispositions citées ont fait l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale de LIEVIN.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS ADAPTATION TEMPORAIRE de l'ARTICLE 83



Considérant la modification votée lors de l'assemblée générale de la Ligue des Hauts de France le **9 janvier 2021** :

Considérant la décision du Comité Directeur du district Artois du **30 Août 2021**, les obligations des clubs en matière d'équipes engagées fixées par l'article 83 des Règlements Généraux du district sont modifiées comme suit pour la saison 2021 – 2022 :

Equipes de D1 et D2 : 2 équipes seniors et 2 équipes jeunes ou féminines dont une au moins à 11.

Equipes de D3 et D4 : 2 équipes seniors.

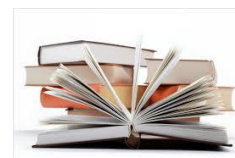
Equipes de D5 et D6 : Une équipe seniors et une équipe seniors ou jeunes ou Féminines.

Equipes de D7 : Une équipe seniors et une équipe seniors ou jeunes ou Féminines pour pouvoir accéder en D6.

Richard RATAJCZAK.



STATUT ARBITRAGE CLUBS AUTORISES A UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2021/2022



ANNULE et REMPLACE la PARUTION du 27 AOUT 2021

Conformément à l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage, les clubs indiqués ci-dessous sont autorisés à aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires titulaires d'une licence « Mutation » à placer dans les équipes désignées. **Cette mutation est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.**

Clubs	2 Mutés supplémentaires	1 Muté Supplémentaire	1 Muté Supplémentaire
US ABLAIN		SENIOR A (District D4)	
USA ARLEUX		SENIOR B (District D6)	
SC AUBIGNY SAVY		SENIOR A (District D5)	
AJ ARTOIS		SENIOR A (District D3)	SENIOR B (District D7)
FC BEAUMONT		SENIOR A (District D5)	
US BILLY BERCLAU	SENIOR A (D1)		
O BURBURE	SENIOR B (District D5)		
AS COURRIERES		SENIOR A (D3)	SENIOR B (District D6)
FC DAINVILLE		SENIOR FEMININES (R1)	
AAE DOURGES	SENIOR A (District D3)		
US GONNEHEM		SENIOR A (District D2)	SENIOR A (District D3)
US HAM en ARTOIS	SENIOR B (District D7)		
O HENIN		SENIOR A (District D3)	
STADE HENIN	U13 (District D1)		
FC HERSIN		SENIOR A (District D3)	
FC HINGES		SENIOR A (District D3)	
US HOUDAIN		SENIOR A (District D4)	
ES LABEUVRIERE		SENIOR A (District D1)	
RC LABOURSE		SENIOR A (District D1)	SENIOR B (District D4)
AS LENS		SENIOR A (District D3)	
USA LIEVIN		SENIOR A (District D1)	SENIOR B (District D4)
FC LILLERS		SENIOR A (District D3)	SENIOR B (District D5)
USM MEURCHIN		SENIOR A (District D2)	
US NOYELLES / LENS	SENIOR C (District D7)		
AS NOYELLES L VERMELLES		SENIOR A (District D4)	
US ROUVROY		SENIOR A (District D1)	
AS SAILLY LABOURSE		SENIOR A (District D3)	
AOSC SALLAUMINES		SENIOR A (District D5)	
CSAL SOUCHEZ		SENIOR B (District D6)	
ES ST LAURENT BLANGY		SENIOR A (District D1)	
FC VERQUIGNEUL		SENIOR A (District D5)	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

POUR INFO CLUBS de LIGUE AYANT des MUTES SUPPLEMENTAIRES			
Clubs	2 Mutés supplémentaires	1 Muté Supplémentaire	1 Muté Supplémentaire
OS AIRE	SENIOR (R2)		
Stade BETHUNE	SENIOR (R1)		
Car BILLY MONTIGNY	SENIOR (R3)		
ES BULLY les MINES		SENIOR (R2)	SENIOR B (District D2)
FC CALONNE F6		U15 (District)	
JS ECOURT ST QUENTIN		SENIOR (R3)	
UAS HARNES		SENIOR (R3)	
ESD ISBERGUES		SENIOR (R3)	U14 (District D1)
RC LENS		U16 (R1)	U14 (Ligue)
USSM LOOS en GOHELLE	SENIOR (R1)		
US NOEUX		SENIOR B (District D2)	U16 (District D1)
ASSB OIGNIES	SENIOR (R2)		
US ST POL sur TERNOISE	U14 (Ligue)		
US VIMY		SENIOR (R3)	
US VERMELLES		U18 (R2)	U17 (District)
SCPP WINGLES		SENIOR (District D4)	

Le Président de la Commission :
Daniel SION.

Le Secrétaire de la Commission :
André SOJKA.



COUPE de FRANCE



Le 2^{ème} tour se déroulera le **5 septembre** et comportera 47 matches avec les qualifiés du 1^{er} tour et les équipes exemptées du 1^{er} tour.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour aura lieu le **9 Septembre à 18 heures** au siège de la ligue mais ne sera pas public, compte tenu de la situation sanitaire.

Feuilles de match :

L'utilisation de la FMI est obligatoire et la transmission devra intervenir le jour du match au plus tard à 19h00. Il est indispensable de télécharger la nouvelle version.

Les clubs ont la possibilité de faire figurer 16 joueurs dont obligatoirement 2 gardiens numérotés 1 et 16 les autres joueurs étant obligatoirement numérotés de 2 à 15.

Arbitrage :

2^{ème} tour : 1 arbitre central et 2 assistants pour toutes les rencontres concernant les clubs de ligue et un seul arbitre central pour les autres rencontres. Pour les rencontres prévues avec un seul arbitre les clubs intéressés peuvent faire la demande de 2 assistants à leurs frais, auprès de la CAA.

Règlementation :

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux tirs au but.

Pour les 2 premiers tours les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir en jeu (comme pour les compétitions ordinaires), toutefois seuls 3 remplaçants peuvent être utilisés Pas d'exclusion temporaire pour un joueur averti

Lois du jeu :

Vous pouvez consulter les modifications intervenues aux lois du jeu sur le site internet de la Ligue, rubrique : arbitrage, sous-rubrique : actualités, les nouveautés et sur le site du district.

Administratif :

Les réserves sont étudiées par la commission Juridique régionale et doivent donc être appuyées auprès de la ligue.

Toutes les affaires disciplinaires sont traitées par la commission régionale de discipline.

Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS - COVID



La FFF a fait paraître un protocole d'organisation des rencontres et entraînements à la suite des décisions gouvernementales du **9 Aout**.

Il est impératif de respecter et de faire respecter les différentes règles imposées qui, seules, permettent de participer à la lutte contre la pandémie.

Le texte complet des décisions du Comex est consultable sur le site de la FFF, rubrique : la Fédération, sous rubrique : les procès-verbaux, paragraphe : le comité exécutif.

Les compétitions Ligue et district sont traitées à l'annexe 2

Vous trouverez ci-après les principales dispositions :

Mesures générales

Le pass sanitaire est obligatoire à partir de l'âge de 18 ans pour les joueurs, les arbitres et les dirigeants ainsi que pour toutes les personnes appelées à pénétrer dans la zone vestiaires. Il deviendra obligatoire pour les moins de 18 ans à partir du **1er Octobre**.

L'obligation du port du masque relève des attributions du maire et du préfet

Définition du pass sanitaire et contrôle

- L'attestation de vaccination complète délivrée :
 - = 7 jours après la seconde injection (vaccins à 2 injections)
 - = 4 semaines après l'injection du vaccin janssen
 - = 7 jours après l'injection effectuée sur un ex malade du Covid
- Présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures au moment du contrôle d'avant match.
- Un test RT-PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (guérison).
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.
- Un auto-test négatif validé par un professionnel de santé de moins de 72 heures.

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant. Ce contrôle se fait en scannant le QR code présent sur le document en possession de la personne contrôlée à partir de l'application : tousanticovid verif ou TAC Verif.

Le référent Covid

Le référent Covid est **obligatoire** ; sa mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions prévues et d'être l'interlocuteur des autorités. Il est recommandé de mettre en place une équipe Covid dont un membre doit être présent lors de chaque entraînement ou de chaque match à domicile.

Un registre doit être tenu indiquant les personnes habilitées et la personne présente lors de chaque manifestation.

Le référent (ou son représentant) vérifie notamment la possession du pass sanitaire par toutes les personnes accédant aux vestiaires.

Accès aux vestiaires et buvettes

L'accès aux vestiaires n'est permis qu'aux seules personnes ayant une mission essentielle dans l'organisation du match. Elles doivent être munies du pass sanitaire.

Tout acteur du match (joueur, arbitre, dirigeant) non muni d'un pass sanitaire doit être refoulé et ne peut pas prendre part à la rencontre.

Un mineur opérant en senior doit être muni du pass sanitaire.

Les buvettes sont autorisées selon la réglementation applicable aux cafés et restaurants.

Public et accompagnateurs

Le contrôle du pass sanitaire pour les spectateurs, **ainsi que les parents accompagnant les joueurs** n'est imposé qu'à la condition que le terrain soit clôturé avec un accès uniquement réservé aux spectateurs du match.

Interdiction est faite dans tous les cas à ces personnes d'accéder à la zone vestiaires.

Dispositions concernant le match

La tablette doit être désinfectée après chaque usage.

Toute forme de protocole d'avant match et la mise en place de ramasseurs de balle sont proscrites.

Lors de la vérification de l'identité des joueurs, la validité des pass sanitaires est vérifiée par un dirigeant, en présence d'un dirigeant du club adverse, l'arbitre prenant connaissance de cette vérification.

Tout joueur dont le pass sanitaire n'est pas valable doit être enlevé de la FMI et l'arbitre lui interdit de participer à la rencontre ; si une équipe comporte moins de 8 joueurs à la suite de la vérification le match n'a pas lieu.

Une équipe est en droit de refuser de jouer si le club adverse refuse de rayer un joueur non en règle, en indiquant le motif sur le FMI.

Un mineur opérant en senior doit être muni du pass sanitaire. Pour les matches de la catégorie U18, faute d'informations précises, la vérification du pass sanitaire ne concerne que les plus de 17 ans

Cas de Covid et report

Le report d'un match de championnat n'est envisagé que ;

- a) Si 4 cas positifs de joueurs (3 joueurs en futsal) ont été enregistrés sur 7 jours glissants
- b) Ou si l'ARS impose un isolement pour 7 jours de l'équipe

Les justifications utiles doivent être transmises à la commission concernée.

En coupe de France il n'y a pas de report, l'équipe se trouvant dans une des situations décrites ci-dessus est éliminée.

Le Secrétaire Général :

Richard RATAJCZAK.



COMPÉTITIONS JEUNES POINT des ENGAGEMENTS au 30 AOUT 2021



La Commission invite les clubs à vérifier sur le tableau joint si leur engagement est conforme à leur demande et s'il n'y a d'oubli pour ce Vendredi 3 septembre 2021 au plus tard avant la création des rencontres de la 1^{ère} journée de brassage des **18 et 19 septembre 2021** (*Parution à partir du 7 septembre 2021*).

Rappels : Le règlement des compétitions JEUNES (*Brassages + Championnat*) sauf football animation se trouve à l'Annexe 7.3 des Règlements Généraux du District ARTOIS.

Compétitions U16 et U14 sont retenus un nombre d'équipes multiple de 8 (*Groupes complets*).

U18 Niveau 1 : 31 équipes*

U18 Niveau 2 : 46 équipes

U17 : 12 équipes

U16 : 32 équipes (*Complet*)

U15 Niveau 1 : 23 équipes*

U15 Niveau 2 : 61 équipes

U14 : 16 équipes (*Complet*)

U15 à 8 : 23 équipes

U19 à 11 : 4 équipes

U18 à 8 : 1 équipe

U17 à 8 : 0 équipe

U16 à 8 : 2 équipes

Rappel : Les **RETRAITS** (*ou les désistements*) à compter de cette date sont considérés **FORFAIT GENERAL**.

U17 : si le nombre d'équipes restent en l'état, nous partirons sur une formule championnat en 2 phases (2 poules de 6).

U14 : si le nombre d'équipes restent en l'état, nous partirons sur un brassage spécifique U14 (et non intégré dans le brassage U15 Niveau 2 comme la saison dernière).

U19 à 11 : Seules 4 équipes inscrites à ce jour. S'il n'y a pas d'autres inscriptions, ce challenge U19 ne verra pas le jour et nous invitons les clubs à réfléchir à réorienter leurs joueurs.

CALENDRIER

BRASSAGE

Journée 1 : 18 - 19 septembre 2021

Journée 2 : 2 - 3 octobre 2021

Pour les qualifiés en Coupe GAMBARDELLA, cette journée sera avancée au 25 septembre 2021.
Les rencontres seront créées en fonction de ces qualifiés, et, du classement à l'issue de la 1^{ère} journée de brassage. Elles paraîtront sur le site du District au plus tard le Mardi 22 septembre 2021.

Journée 3 : 16 – 17 octobre 2021

Journée 4 : 30 – 31 octobre 2021

U15 à 8 (Phase 1)

Journée 1A : 19 septembre 2021

Journée 2A : 26 septembre 2021

Journée 3A : 3 octobre 2021

Journée 1R : 17 octobre 2021

Journée 2R : 24 octobre 2021

Journée 3R : 31 octobre 2021

CHAMPIONNAT

Journée 1A : 13 – 14 novembre 2021

Journée 2A : 20 – 21 novembre 2021

Journée 3A : 27 – 28 novembre 2021

Journée 4A : 4 – 5 décembre 2021

Journée 5A : 26 – 27 février 2022

Journée 6A : 5 – 6 mars 2022

Journée 7A : 12 – 13 mars 2022

Journée 1R : 26 – 27 mars 2022

Journée 2R : 2 – 3 avril 2022

Journée 3R : 23 – 24 avril 2022

Journée 4R : 14 – 15 mai 2022

Journée 5R : 21 – 22 mai 2022

Journée 6R : 28 – 29 mai 2022

Journée 7R : 4 – 5 juin 2022

Club à plusieurs équipes dans la même catégorie

Ententes

Clubs engagés en U19 à 11 - U18 à 8 - U16 à 8

	U18		U17	U16	U15		U14	U15 à 8
	BR. N1	BR. N2	BRASS.	BRASS.	BR. N1	BR. N2	BR.	CHPT
ACHICOURT S.C.F.								1
AGNY E.S.								1
AIRE O.S.	R2		1	1	1		1	
AIX A.A.E.	U19			U16 à 8		1		
ANGRES E.S.						1		
ANNAY F.C.	U18 à 8							1
ANNEZIN U.S.	1							
ANZIN E.S.	1			1				
ANZIN E.S. 2				1				
ARLEUX/NEUVIREUIL-GAVRELLE								1
ARRAS F.A.	R1		R1	R1	L		L	
ARRAS O.F.	1					1		
ARRAS O.F. 2								1

	U18		U17	U16	U15		U14	U15 à 8
	BR. N1	BR. N2	BRASS.	BRASS.	BR. N1	BR. N2	BR.	CHPT
ARRAS PTT A.S.			1				1	
ARTESIEN S.C.		1				1		
ARTOIS A.J.	1					1		
AUBIGNY/SAVY BERLETTE A.								
AUBIGNY-SAVY BERLETTE A./CAMBLAIN A.S.C.		1						
AUCHEL F.C.				1				
AUCHY A.S.								1
AVESNES R.C.							1	
AVESNES/BOUBERS				1				
AVION C.S.			R1	R1	L		L	
AVION Chts U.S.		1				1		
AVION REPUBLIQUE F.C.	1			1		1		
BAILLEUL A.S.				1				
BAP.-BERT.-VAULX A.S.		1				1		
BARLIN A.S.						1		
BEAUMETZ SUD ART.		1				1		
BEAURAINS A.S.	1					1		
BETHUNE A.F.C.L.L.								1
BETHUNE S.	R1		R2	R2	L		L	
BETHUNE S. 2					1			
BEUVRY U.S.		1				1		
BIACHE U.S.	1			1		1	L	
BILLY BERCLAU U.S.				1				
BILLY MONTIGNY C.			1		1		1	
BOIS BERNARD E.S.		1						
BOUBERS/AVESNES		1						
BOUBERS/FREVENT							1	
BOUVIGNY F.C.	1					1		
BREBIERES A.S.	U19							1
BRUAY U.S.O.	1		R2		1			
BRUAY U.S. O. 2						1		
BULLY E.S.	R1		1	1	L		L	
BULLY E.S. 2						1		
BURBURE O.						1		
BURBURE/ALLOUAGNE		1						
BUSNES F.C./NORRENT FONTES						1		
CALONNE F.C.		1				1		
CALONNE LIEV. Esp.								1
CAMBLAIN F.C.				U16 à 8	1			
CAMBLAIN F.C. 2						1		
CARVIN DYNAMO F.C.						1		
CARVIN RUCH U.S.			1				1	
COJEUL O.C.		1						
COJEUL/TILLOY						1		
COURCELLES U.S.		1				1		
COURRIERES A.S.			1		1			
CROISSETTE U.S.								1

	U18		U17	U16	U15		U14	U15 à 8
	BR. N1	BR. N2	BRASS.	BRASS.	BR. N1	BR. N2	BR.	CHPT
CROISILLES U.S.	1					1		
CUINCHY F.C.						1		
DAINVILLE F.C.		1			1			
DIVION U.C.		1				1		
DOURGES A.A.E.	1				1			
ECOURT J.S.						1		
EVIN A.A.E.		1				1		
FOUQUIERES S.C.						1		
GONNEHEM U.S.	1				1			
GRENAY A.G.		1				1		
GRENAY U.S.		1						1
GUARBECQUE J.F.		1						
HABARCQ C.S.						1		
HAILLICOURT E.S.							1	
HAISNES E.S.				1		1		
HARNES U.A.S.		1			1			
HENIN O.	1					1		
HENIN S.	1			1	1			
HESDIGNEUL U.S.	1							
HEUCHIN-LISBOURG U.S.								1
HINGES F.C.		1		1		1		
HOUDAIN U.S.		1				1		
ISBERGUES E.S.D.	1				1		1	
IZEL U.S.				1				
IZEL/BEAUMONT							1	
LABEUVRIERE E.S.		1				1		
LABOURSE R.C.		1				1		
LA COUTURE F.C.	1				1			
LA ROUPIE F.C.				1				
LAVENTIE E.S.		1				1		
LENS A.S.		1						1
LENS Hauts F.C.						1		
LENS R.C.	NAT U19			R1	L		L	
LENS R.C. 2					1		1	
LENS U.S.O.			1					1
LESTREM U.S.	1				1			
LESTREM U.S. 2		1						
LIBERCOURT A.F.C.	1					1		
LIEVIN DIANA C.S.		1				1		
LIEVIN O.	1		1	1	1		1	
LIEVIN U.S.A.		1				1		
LILLERS F.C.	1			1				
LOCON/VAUDRICOURT KENNEDY		1				1		
LOISON A.S.	1					1		
LOISON A.S. 2								1
LOOS U.S.S.M.	U19		1			1		
LYSSOIS A.S.						1		

	U18		U17	U16	U15		U14	U15 à 8
	BR. N1	BR. N2	BRASS.	BRASS.	BR. N1	BR. N2	BR.	CHPT
MARLES C.O.S.	1			1	1		1	
MAROEUIL/HABARCQ		1						
MAZINGARBE E.C.		1				1		
MAZINGARBE J.F.								1
MERICOURT F.C.		1						1
MEURCHIN U.S.O.		1		1				
MONCHY au BOIS U.S.		1		1				
MONTIGNY F.C.	1			1				
NEUVIREUIL/GAVRELLE		1						
NOEUX U.S.	1			1	L		L	
NOEUX U.S. 2		1				1		
NORRENT FONTES/BUSNES				1				
NOYELLES GODT A.C.		1				1		
NOYELLES/LENS U.S.	1			1			1	
NOYELLES les VERM. A.S.						1		
OIGNIES A.S.S.B.	1				1			
OIGNIES A.S.S.B. 2								1
PAS en ARTOIS U.S.		1				1		
PERNES C.S.	1							1
PONT à VENDIN A.S.				1		1		
RIVIERE U.S.				1				
RUITZ A.J.	U19							
ROUVROY U.S.				1		1		
SAILLY LABOURSE A.S.		1				1		
SAINS R.C.						1		
SAINTE CATHERINE E.S.						1		
SAINT LAURENT E.S.	1			R2	1		1	
SAINT LAURENT E.S. 2		1		1				1
SAINT NICOLAS S.C.		1		1	1			
SAINT POL U.S.	1		R2		1		1	
SERVINS les COLLINES A.S.C.C.				1				
SOUCHEZ A.F.C.L.						1		
SOUCHEZ A.F.C.L. 2								1
SOUCHEZ/SERVINS les COLLINES		1						
TILLOY F.C.			1					
TINCQUIZEL A.S.		1				1		
TORTEQUESNE F.C.			1					
VALLEE TERNOISE A.S.		1						1
VENDIN les BETHUNE A.S.				1				
VENDIN le VIEIL E.S.		1						
VERMELLES U.S.	R2		1	R2	L		L	
VERMELLES U.S. 2				1	1			
VERQUIGNEUL F.C.						1		
VIMY U.S.	R2		R1	R2	L		L	
VIMY U.S. 2					1		1	
VIOLAINES A.S.	1					1		
VIOLAINES A.S. 2								1

	U18		U17	U16	U15		U14	U15 à 8
	BR. N1	BR. N2	BRASS.	BRASS.	BR. N1	BR. N2	BR.	CHPT
WINGLES S.C.P.P.		1				1		
Engagés en CHAMPT au 29/08/2021	31	46	12	32	23	61	16	23

Pour la Commission Jeunes
Pascal WATEL



CROUPES JEUNES POINT des ENGAGEMENTS



RAPPELS :

En cas de problème pour établir la FMI, la feuille de match manuscrite est OBLIGATOIRE.

Il est recommandé aux clubs d'être munis de leur LISTING.

Les résultats doivent être rentrés sur le site le jour de la rencontre pour 22 heures.

Coupe GAMBARDELLA

RAPPEL : POINTS IMPORTANTS du REGLEMENT (du 1^{er} au 5^{ème} tour - Finales régionales)

Toute DEMANDE ou RECLAMATION est à formuler auprès de la LIGUE qui gère les 5 premiers tours.

Epreuve réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un Championnat U19 (*National, Régional ou Départemental*), étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,

- ou à un Championnat U18 ou U17 (*Régional ou Départemental*).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Joueurs autorisés : Pendant toute l'épreuve, peuvent participer sans réserve aux rencontres les joueurs des catégories U18, U17 et U16 (à condition d'y être autorisés médicalement sans restriction de nombre pour les U16).

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 11 titulaires + 5 remplaçants.

Les clubs ont la possibilité de faire figurer 16 joueurs dont obligatoirement 2 gardiens numérotés 1 et 16, les autres joueurs étant obligatoirement numérotés de 2 à 15.

Remplacements : Les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir sur le terrain, toutefois seuls 3 remplaçants peuvent être utilisés.

Avertissement (carton JAUNE) : PAS d'EXCLUSION TEMPORAIRE.

Match nul à la fin du temps réglementaire : PAS de PROLONGATION, EPREUVE des TIRS au BUT

Les 1^{er} et 2^{ème} tours se déroulent le SAMEDI après-midi.

Les feuilles de match sont à retourner à la LIGUE (du 1^{er} au 5^{ème} tour inclus).

Les litiges sont gérés par la LIGUE (du 1^{er} au 5^{ème} tour inclus).

Les cas de discipline sont GERES par le District pour les 1^{er} et 2^{ème} tours.

58 clubs engagés :

National (1) : RC LENS -

Ligue (8) : OS AIRE – FA ARRAS – STADE BETHUNE – USO BRUAY (U17) – ES BULLY – US SAINT POL (U17) – US VERMELLES – US VIMY -

District (49) : US ANNEZIN – ES ANZIN – OF ARRAS – FC AVION REPUBLIQUE – AS BAPAUME/BERTINCOURT/VAULX – AS BEURAINS – US BEUVRY – US BIACHE – FC BOUVIGNY – Olympique BURBURE/ALLOUAGNE – FC CALONNE 6 – US COURCELLES – FC DAINVILLE – AAE DOURGES – US GONNEHEM – JF GUARBEQUE – UAS HARNES – Olympique HENIN – STADE HENIN – US HESDIGNEUL – FC HINGES – US HOUDAIN – ESD ISBERGUES – RC LABOURSE – FC LA COUTURE – ES LAVENTIE – AS LENS – US LESTREM – AFC LIBERCOURT – CS LIEVIN DIANA – OLYMPIQUE LIEVIN – FC LILLERS – AS LOISON – USSM LOOS (U19 et U17) – COS MARLES – AS MAROEUIL/HABARCQ – US MONCHY au BOIS – FC MONTIGNY – US NOEUX – AC NOYELLES GODAULT – US PAS – US ROUVROY (U19) – AS SAILLY LABOURSE – ES SAINT LAURENT – SC SAINT NICOLAS – FC TILLOY (U17) – AS TINCQUIZEL – AS VIOLAINES – SCPP WINGLES -

Coupes du DISTRICT (U18 – U16 – U15)

RAPPEL de POINTS IMPORTANTS du REGLEMENT

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 11 titulaires + 3 remplaçants.

Remplacements : Les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir sur le terrain.

Avertissement (carton JAUNE) = EXCLUSION TEMPORAIRE.

Match nul à la fin du temps réglementaire : PAS de PROLONGATION, EPREUVE des TIRS au BUT.

Un joueur EXCLU TEMPORAIREMENT dans les 10 dernières minutes de la rencontre PEUT participer à l'épreuve des tirs au but en cas de match NUL à la fin du temps règlementaire.

Coupes ARTOIS

RAPPEL : ENGAGEMENT OBLIGATOIRE

Les Clubs repris à la suite sont engagés d'office.

Les droits d'engagement seront prélevés sur leur compte-club.

Les clubs engagés en U17 participent à la Coupe ARTOIS U18 (Les U15 ne peuvent pas y participer).

U18 Challenge Daniel DRAMEZ (85 engagés : 31 U18 N1 + 43 U18 N2 + 11 U17)

SC ARTESIEN – ES BOIS BERNARD – Car. BILLY MONTIGNY (U17) – FC BOUVIGNY – AS COURRIERES (U17) – AAE EVIN – AG GRENNAY – FC LA COUTURE – USO LENS (U17) – OLYMPIQUE LIEVIN – USSM LOOS (U17) – FC MERICOURT – AS NEUVIREUIL/GAVRELLE – ASSB OIGNIES – CS PERNES – FC TILLOY (U17) – ES VENDIN le VIEIL -

U16 (31 engagés)

RC AVESNES/BOUBERS – US IZEL – OLYMPIQUE LIEVIN – I. NORRENT FONTES/BUSNES – ES SAINT LAURENT (b) – AS VENDIN LES BETHUNE -

U15 Challenge Raymond BRICE (82 engagés : 23 U15 N1 + 58 U15 N2 + 1 U14)

SC ARTESIEN – AS BARLIN – ES BULLY (b) – OC COJEUL/TILLOY – AG GRENNAY – FC LA COUTURE – OLYMPIQUE LIEVIN – US NOEUX (b) – ASSB OIGNIES – AS PONT à VENDIN – US ROUVROY – RC SAINS -

Pour les U14, l'engagement est facultatif.

Les clubs, à la suite, souhaitant s'engager en Coupe ARTOIS U15 doivent en faire la demande pour le Mercredi 8 septembre 2021 au plus tard (Attention : Seulement 3 U13 sont autorisés) :

RC AVESNES – US BOUBERS/FREVENT – US CARVIN RUCH – US IZEL/BEAUMONT – US NOYELLES/LENS -

U15 à 8 (22 engagés)

SCF ACHICOURT – US CROISSETTE – US HEUCHIN/LISBOURG – USO LENS – FC MERICOURT – ASSB OIGNIES (b) – CS PERNES – CSAL SOUCHEZ (b) – AS VIOLAINES (b) -

Coupes SECONDAIRES

Ces Coupes sont réservées aux clubs engagés dans les niveaux 2 des catégories U18 et U15.

Les Clubs repris à la suite ne sont pas engagés dans la Coupe concernée.

Ces Clubs ont jusqu'au Mercredi 8 septembre 2021 au plus tard pour réparer cet oubli (ATTENTION : Il n'y aura pas de relance).

Coupe Philippe LEBAS (U18)

SC ARTESIEN – ES BOIS BERNARD – FC CALONNE 6 – US COURCELLES – AG GRENNAY – US LESTREM (b) – FC MERICOURT – AS NEUVIREUIL/GAVRELLE – SC SAINT NICOLAS – AS VALLEE de la TERNOISE – ES VENDIN le VIEIL – SCPP WINGLES -

Coupe Gaston POUILLY (U15)

OF ARRAS – SC ARTESIEN – AS BARLIN – FC CARVIN DYNAMO – OC COJEUL/TILLOY – US COURCELLES – JS ECOURT – AG GRENNAY – FCH LENS – US NOEUX (b) – AS NOYELLES les VERMELLES – US ROUVROY – RC SAINS – SSCP WINGLES –

Coupe du TERNOIS

RAPPEL : Une Coupe ne peut se dérouler que si au moins 6 équipes sont engagées.

U18 : Engagés (6) :

SC AUBIGNY-SAVY BERLETTE/CAMBLAIN – US BOUBERS/AVESNES – US MONCHY au BOIS – US PAS – AS TINCQUIZEL – AS VALLEE de la TERNOISE -
NON engagé : SC ARTESIEN -

U15 : Engagés (2) :

CS HABARCQ – AS TINCQUIZEL -
NON engagés : SC ARTESIEN – US PAS -

ENGAGEMENT PAS pris en COMPTE (PAS d'EQUIPE du NIVEAU CONCERNE)

(Les DROITS d'ENGAGEMENT seront REMBOURSES)

U18 Coupe Philippe LEBAS

US ANNEZIN - ES ANZIN – AS PTT ARRAS – FC AVION REPUBLIQUE – AS BEAURAINS – US BIACHE – USO BRUAY – ES BULLY – US CARVIN RUCH – US CROISILLES – AAE DOURGES – US GONNEHEM – OLYMPIQUE HENIN – STADE HENIN – US HESDIGNEUL – ESD ISBERGUES – OLYMPIQUE LIEVIN – AS LOISON – FC MONTIGNY – US NOYELLES sous LENS – FC TORTEQUESNE -

U15 Coupe Gaston POUILLY

OS AIRE – AS PTT ARRAS – FC DAINVILLE – AAE DOURGES – US GONNEHEM – UAS HARNES – STADE HENIN – ESD ISBERGUES – RC LENS (b) – US NOYELLES sous LENS – SC SAINT NICOLAS – US SAINT POL -

Coupe du TERNOIS (U18) - (Hors zone géographique)

AAE DOURGES – AAE EVIN – AS MAROEUIL/HABARCQ – US SAINT POL (Niveau 1) -

Coupe du TERNOIS (U15) - (Hors zone géographique)

FC CARVIN DYNAMO – AAE DOURGES -

CALENDRIER 2021/2022 (jusqu'à la trêve)

11 septembre 2021 :

> Coupe GAMBARDELLA (1er tour) : 27 rencontres programmées + 3 exempts (FA ARRAS – STADE BETHUNE – ES BULLY)

25 et 26 septembre 2021 :

> Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (1^{er} tour)

2 octobre 2021 :

> Coupe GAMBARDELLA (2ème tour) : 15 rencontres programmées

9 et 10 octobre 2021 :

- > Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (2^{ème} tour)
- > Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (1^{er} tour)

23 et 24 octobre 2021 :

- > Coupe GAMBARDELLA (3^{ème} tour) - Reste 15 qualifiés
- > Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (3^{ème} tour)
- > Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (2^{ème} tour)

6 et 7 novembre 2021 :

- > Coupe GAMBARDELLA (4^{ème} tour)
- > Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (4^{ème} tour)
- > Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (3^{ème} tour)
- > Coupe ARTOIS U15 à 8 (1^{er} tour)

20 et 21 décembre 2021 :

- > Coupe GAMBARDELLA (5^{ème} tour – Finales Régionales)

11 et 12 décembre 2021 :

- > Coupe GAMBARDELLA (1^{er} tour Fédéral)
- > Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (5^{ème} tour)
- > Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (4^{ème} tour)
- > Coupe ARTOIS U15 à 8 (2^{ème} tour)

Marc TINCHON.



FOOTBALL ANIMATION



Les calendriers U11 et U13 devant être réalisés prochainement, les clubs qui désirent :

- Une alternance entre leurs équipes ;
- Des dérogations horaires

peuvent faire parvenir un mail au secrétariat (secretariat@artois.fff.fr) pour le **VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021**.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.



INFORMATIONS - ENGAGEMENTS



Passé le **31 Août**, la procédure footclubs n'accepte plus aucun engagement.

Pour tout engagement après les dates limite, il convient d'utiliser la fiche « engagement tardif » disponible sur le site du district, rubrique « documents » sous rubrique « divers ».

En D7, à ce jour, 4 places restent disponibles. Bien évidemment dès qu'un groupe sera complet toute nouvelle demande sera acceptée dans la limite des places disponibles mais sans garantie d'une incorporation dans une zone géographique proche.

Il est rappelé que les engagements dans cette division sont acceptés jusqu'à la veille de la 3^{ème} journée de championnat.

La mise en place d'un 7^{ème} groupe ne pourrait être envisagée qu'à la condition de 9 nouveaux engagements avant le **3 Septembre**, date de la parution du calendrier

Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS UTILISATION de la FMI



Pour la saison 2021 – 2022, la FMI devra être utilisée pour tous les matches (challenge et coupes) de la catégorie U13 (Phases 1 et 2, D1 à D4)

Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 31 août 2021



INFORMATIONS INACTIVITE



Toute inactivité partielle d'une catégorie engagée pour la **saïson 2020 – 2021** doit être signalée sur footclubs (rubrique organisation, puis vie du club) par le club.
Ce signalement revêt une importance pour les joueurs qui quittent le club faute de pouvoir évoluer.

Richard RATAJCZAK.



TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES



Le SPPP WINGLES nous informe, qu'à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, toutes les rencontres (championnats et coupes) se dérouleront au COMPLEXE Michel Bernard – Rue André Pezé.

R. RATAJCZAK.

Parution du mardi 31 août 2021



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



4 septembre
4 septembre
4 septembre
4 septembre

CS DIANA LIEVIN
ES LAVENTIE
FC CAMBLAIN
ES ANGRES

U13 – U11
U10/U11 – U12/U13
Vétérans à 7
U14/U15